

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Séance du 4 octobre 2021

Date de convocation : 28 septembre 2021

L'An Deux Mil Vingt et Un, le 4 octobre à 20 h 00

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Mr Jean-Michel RIGAULT, étaient présents :

Mr PATUREAU Daniel, 1^{er} Adjoint, Mme GERVILLE REACHE Danièle, 2^{ème} Adjoint, Mr BIGE Arnaud, Mme BIGE Sarah, Mme CASTRO Béatrice, Mr CINTRACT Michel, Mr GAUTHIER Baptiste, Mme MORIN Isabelle, Mr PLAGNE André et Mr SIGORINI Philippe

Présente également : Mme CAPOCCI Evelyne, secrétaire de mairie

Mr PATUREAU Daniel a été désigné secrétaire de séance.

Le maire demande l'ajout d'un dossier concernant la DNS (Déclaration Sociale Nominative), le conseil accepte

I – Approbation du compte rendu de la séance du 6 septembre 2021 :

Approuvé, les conseillers le signent.

II – Point financier :

La situation de la trésorerie au 4 octobre n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois d'octobre est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 13 920 € et les recettes prévisionnelles à 35 871 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin octobre s'élevant à 53 922 €, tenant compte de la trésorerie au 4 octobre d'un montant de 31 971 €. Il est rappelé qu'il restera deux échéances pour la vente des bois de 7 070 € chacune (fin octobre et fin décembre), ces montants ne sont pas pris en compte dans les recettes de trésorerie à venir.

III – Demandes de subventions :

Le maire informe le conseil qu'il a reçu trois demandes de subventions, un dossier n'étant pas complet il sera étudié lors du prochain conseil :

- 19/20 GYM, le dossier est complet, il est demandé la somme de 200 €. Le conseil à l'unanimité accepte de verser 200 €
- L'Association Toucy'Néma a sollicité la municipalité pour obtenir une aide en raison des investissements qu'elle a réalisés pour le cinéma à Toucy. Le conseil municipal à l'unanimité estimant que notre commune est déjà en charge du cinéma à Druyes ne souhaite pas donner suite à cette demande.

IV – Encaissement de chèques :

Le maire informe que le Comité des Fêtes de Druyes a remis à la municipalité deux chèques :

- un de 566,35 € représentant le remboursement des sommes engagées lors des « Soirées Gourmandes » par la commune pour les affiches, EDF et SACEM
- et un de 585 € représentant un don d'un quart des emplacements réglés par les exposants. Ce don sera utilisé en partie pour les jouets des enfants de la commune pour Noël et pour le colis des aînés.

Le conseil municipal accepte ces chèques et charge le maire de procéder à leur encaissement au compte 70878 pour les remboursements de frais et au compte 7588 pour le don.

Un remerciement est adressé au Comité des Fêtes.

V – Centre de Gestion de l'Yonne : convention prise en charge des honoraires médicaux

Le maire fait part au conseil municipal d'une proposition de renouvellement du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Yonne de la convention permettant le paiement des frais résultant des examens médicaux par son intermédiaire afin d'éviter de retarder les expertises médicales.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté charge le maire de signer la convention

VI – Affouages 2021

Le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir le tarif des affouages pour l'année 2021 à 45 €. Les dates d'inscription sont : du lundi 18 octobre au vendredi 12 novembre au heures d'ouverture du secrétariat de mairie. Pour rappel les inscriptions ne peuvent pas être faites par téléphone. Le tirage au sort aura lieu le samedi 4 décembre à 11 h.

VII – Déclaration Sociale Nominative (DSN)

Evelyne CAPOCCI présente au conseil la nouvelle obligation sociale qui devra être mise en place au 1^{er} janvier 2022 par la Déclaration Sociale Nominative (DSN) pour le personnel. Cette nouvelle application engendre d'ajouter un logiciel au matériel existant et une formation pour l'utilisation de l'outil. Un devis a été transmis par le prestataire qui gère l'ensemble des logiciels de la commune, CERIG, pour un montant de 516 € T.T.C.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte et charge le maire de signer le devis.

VIII – Affaires diverses

- a) Groupement Touristique des Vaux d'Yonne (GTVY) : l'assemblée générale aura lieu à Corbigny le 9 octobre concernant le fleurissement, Béatrice CASTRO déléguée s'y rendra.
- b) Concours photos : le maire rappelle que dans le Drogien n° 83 il avait été lancé un concours photos, seules deux personnes ont répondu avec des belles prises : Madame Annick GAUTHIER et Monsieur Thierry SAPEY. Le conseil municipal à l'unanimité décide de les nommer 1^{er} ex-aequo, un prix leur sera remis en plus une photo de chacun sera publiée dans le Drogien de ce mois-ci. Qu'ils en soient remerciés.
- c) Travaux d'aménagement de la Place : les travaux sont ajournés à début 2022 en raison du retard apporté aux accords de subvention, pour la DETR le délai d'instruction est d'au moins 8 mois.
- d) Fibre Optique : le terrassement pour l'implantation du Nœud de Raccordement Optique (NRO) a été réalisé. La mise à jour « adresses » est en cours pour vérification avec BYON.
- e) Daniel PATUREAU informe le conseil que des travaux à la salle des fêtes sont en cours pour la mise en sécurité avec porte coupe-feu par Philippe BRAGE.
- f) Philippe SIGORINI demande s'il est possible de boucher les trous qui sont en formation sur le viaduc devenu difficilement carrossable. D'autre part, il a été interrogé par un Drogien qui souhaitait savoir si le terrain de boules situé vers le terrain de tennis pouvait être remis en état, après discussion avec le conseil ce sujet sera étudié ultérieurement.

Le prochain conseil le lundi 8 novembre à 20 h 00